

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2013 À 18 HEURES 30

**N° 5 - 172 / 2013 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX
FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2012**

L'An Deux Mille Treize, le 3 décembre 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 décembre 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2013

N° 5 - 172 / 2013 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services
Assainissement

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Au sein de la Communauté d'agglomération, la compétence assainissement collectif est assurée par le service assainissement et l'ensemble des opérations budgétaires est inscrit dans le budget annexe correspondant.

Ce service bénéficie en outre pour certaines missions spécifiques du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public à caractère industriel et commercial, il convient de facturer au budget annexe assainissement collectif ces frais d'administration générale supportés par le budget principal de la communauté d'agglomération.

La méthode de calcul portant sur les frais de personnel et les charges à caractère général de l'administration générale a été arrêtée lors de notre séance du 19 décembre 2006.

Au vu du compte administratif 2012, je vous propose de fixer le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget principal de la communauté d'agglomération comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	: 163 015,17 €
Frais d'administration générale (charges générales)	: 16 834,44 €
TOTAL	: 179 849,61 €

Le détail de ce calcul est joint à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2013,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

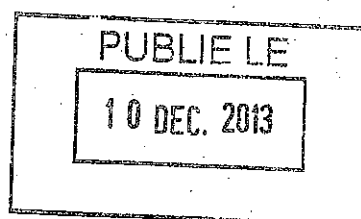
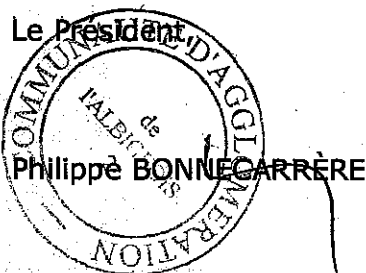
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget général de la Communauté d'agglomération, au titre de l'année 2012, à 179 849,61 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement collectif de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 décembre 2013,

Le Président



Frais d'administration générale consacrés à la compétence assainissement collectif

Charges de personnel (012) du budget général affectées à la compétence assainissement collectif		Nombre d'ETP total des services concernés	Part d'ETP allouée à l'assainissement collectif selon critères de répartition définis	Détail des agents intervenants pour l'assainissement collectif		Montant retenu
Affaires juridiques et administration générale	Secrétariat des assemblées, rédaction des marchés publics, assistance juridique, suivi du contentieux (en matière de ressources humaines et d'assistance aux agents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction et constitution de partie civile)	4	0,15	Responsable	1	7 515,55 €
			0,1	Assurance	1	5 203,40 €
			0,25	Agents	2	9 664,63 €
			Total		17 380,58 €	
critère de répartition : nombre de marchés publics, de délibérations, de contrats et d'actes concernant le service par rapport au nombre total.						
DSI	Paramétrage et suivi des contrats de maintenance des outils informatiques et téléphoniques	5	0,09	Responsable	1	5 910,46 €
			0,32	Agents	4	7 653,34 €
			Total		13 563,80 €	
critère de répartition : nombre de postes utilisés par le service au regard du nombre total de postes et de matériels de réglementation						
Communication	rédaction des supports communicationnels, relations presse, opérations de communication spécifiques à la règle assainissement	2	0,04	Agents	2	2 363,26 €
			Total		2 363,26 €	
critère de répartition : calcul au réel du temps consacré à la compétence assainissement collectif						
Ressources humaines	Gestion du personnel, de la formation et de la médecine du travail	6	0,04	Responsable	1	3 468,64 €
			0,04	Resp. Adjoint	1	2 195,31 €
			0,30	Agents	6	10 342,03 €
			Total		15 005,98 €	
critère de répartition : nombre d'agents affectés à la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'agents.						
Finances et budget	Préparation budgétaire, présentation et suivi des délibérations budgétaires, suivi des emprunts, ordonnancement (dépenses et recettes), suivi de fact, suivi financier des marchés publics	8	0,05	Responsable	1	4 182,00 €
			1,35	Agents	7	28 614,79 €
			Total		33 214,05 €	
critère de répartition : nombre d'opérations comptables relevant de la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'opérations effectuées en 2011.						
Direction générale et parc auto	Gestion administrative et gestion du parc automobiles	3	0,04	Agents	1	3 585,40 €
			Total		3 585,40 €	
critère de répartition : calcul, en fonction du nombre d'agents, du temps passé sur la coordination du service assainissement collectif, ainsi que sur la gestion administrative du parc auto						
SOUS-TOTAL SERVICES RESSOURCES		39	5,33			88 318,27 €
Bureau d'études (BEGU)	Réalisation d'études techniques, suivi des marchés	9,8	0,1	Responsable	1	5 327,50 €
			1,9	Agents	9	71 359,00 €
			Total		76 686,50 €	
critère de répartition : calcul au réel du temps passé sur la gestion des travaux concernant la compétence assainissement collectif par rapport à l'activité totale du bureau d'études.						
SOUS-TOTAL BEGU		9,8	2			76 686,50 €
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL (012)		39,8	5,33			163 015,17 €

Charges générales (011) du budget général affectées à la compétence assainissement collectif		Montant retenu
TOTAL des charges d'administration générale 2012		151 603,59 €
Nombre d'ETP alloués aux fonctions supports (Communication, Informatique, RH, Marchés et Aff. Juridiques, Finances)	30	
Nombre d'ETP alloués au service assainissement collectif	3,33	
Pourcentage	11,10%	
Participation du Budget annexe assainissement collectif au budget général :	= 151 603,59 € x 11,10 %	16 834,44 €
TOTAL DES CHARGES GENERALES (011)		16 834,44 €

TOTAL des frais d'administration générale 2012 pour le budget annexe assainissement collectif		Montant retenu
Frais de personnel		163 015,17 €
Charges générales		16 834,44 €
TOTAL		179 849,61 €

REÇU LE

09 DEC. 2013

PREFECTURE DU TARN